

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

44

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

**Membres excusés** :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Affectation des subventions de Dijon métropole au programme « Dijon, Alimentation Durable 2030 » labellisé Territoire d'Innovation - Mise en place définitive des financements du projet « Dijon Alimentation Durable 2030 »**

Monsieur HOAREAU expose :

Affectation des subventions de Dijon métropole au programme « Dijon, Alimentation Durable 2030 » labellisé Territoire d'Innovation

Mise en place définitive des financements du projet « Dijon Alimentation Durable 2030 »

**Rappel du Contexte :**

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'innovation - grande ambition" du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'État, Dijon Métropole a été retenue pour son projet de territoire "modèle du système alimentaire durable de 2030". Dijon Métropole souhaite montrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité de transformation du territoire, d'un point de vue environnemental, économique et social. L'ambition repose sur une approche globale intervenant sur l'ensemble des activités de production, d'échange, de transformation, de distribution et de consommation du territoire. Ce projet place les citoyens, y compris les plus démunis, au centre du système de l'alimentation.

### **Objet de la délibération :**

Le volet social est donc essentiel dans ce projet pour permettre l'accès des populations défavorisées à une alimentation durable de qualité. Il est porté par la Direction de l'Action de l'action sociale et le CCAS via l'action n° 13 intitulée « Alimentation saine pour tous », financée comme suit :

N°	Libellé de l'action	Coût total prévisionnel de l'action	PIA définitif	RBFC	DM envisagé	Total des collectivités territoriales
13	Aliments sains pour tous	645 000€	40 698 €	144 000 €	256 000	400 000€

La consommation de fruits et de légumes est particulièrement faible dans les catégories sociales défavorisées (82 % parmi les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire). En vue d'accentuer les efforts vis-à-vis de ces populations les plus contraintes économiquement en matière d'évolution de leurs comportements alimentaires, l'action 13, se repose de combiner trois types d'instruments classiquement dissociés : (i) des interventions qui seront menées par des structures de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir auprès des ménages défavorisés la consommation de fruits, légumes et légumineuses et à les accompagner dans l'apprentissage des façons d'acheter et de cuisiner ; (ii) l'amélioration des approvisionnements en épicerie sociale en produits-cibles ; (iii) la distribution de coupons alimentaires ciblés sur cette gamme couteuse de produits pour améliorer l'accessibilité économique des populations les plus précaires.

La Direction de l'Action sociale de la ville de Dijon sollicite 131 000 euros, destinés à financer de 2021 à 2025, la distribution de coupons alimentaires ciblés en fruits et légumes, à des familles bénéficiant de l'aide alimentaire du territoire métropolitain.

Il est proposé d'affecter les crédits de subvention comme suit et selon les échéanciers inscrits dans chaque convention. La règle générale d'attribution prévoit un acompte de 30% au démarrage de chaque action sur la base de preuves tangibles de démarrage d'une déclaration sur l'honneur du bénéficiaire. Le solde de fin d'opération est de 20% sur la base d'un compte rendu complet de toute l'exécution et de la fourniture de toutes les pièces financières justificatives. La répartition des acomptes intermédiaires varie selon la durée de l'action et le montant de subvention. Les acomptes ne sont versés que si Dijon Métropole dispose du compte rendu technique et financière de l'étape précédente.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs au versement des subventions et en particulier la convention de financement passée avec Dijon Métropole.
- affecter le montant de 131 000€ consacré au programme « Dijon, alimentation durable 2030 » à la Direction de l'Action sociale pour son projet « Aliments sains pour tous ».

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**